Ouestions orales

• (1150)

LE BUDGET

LA RÉVISION DE LA PRÉPARATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances. La semaine dernière, lors des incidents malencontreux mettant en cause le ministre des Finances, le ministre d'État a dit qu'il n'aimait pas l'atmosphère de secret qui entoure la préparation de l'exposé budgétaire, car, à l'entendre, la procédure budgétaire était trop secrète. Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement songe maintenant à procéder plus ouvertement? Si c'est le cas, peut-il nous dire de façon générale ce que le gouvernement entend faire à cet égard?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je remercie le député de sa question. Il s'agit d'un aspect très important de l'organisation gouvernementale et des travaux parlementaires. C'est justement à la suite de questions de ce genre et de la préoccupation exprimée par le député que le ministre des Finances d'alors avait publié en juin dernier un livre vert réclamant un débat public à ce sujet. Le ministre des Finances actuel est allé plus loin en organisant un symposium sur cette question, de concert avec l'Association canadienne des études fiscales. Ce symposium doit avoir lieu en juin ou en juillet si je ne m'abuse. Ces deux initiatives visaient à inviter le public à exprimer son opinion, fournissant ainsi au gouvernement un point de départ pour examiner cette question fort complexe.

L'EXAMEN PAR LE COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, le ministre sait certainement que le comité spécial du Règlement et de la procédure de la Chambre des communes a déjà fait savoir qu'il examinerait dans le cadre de son mandat la possibilité d'instaurer une réforme de la procédure budgétaire pour la rendre plus ouverte. Quand le comité étudiera cette question, pourra-t-il être certain d'obtenir l'aide et la collaboration du ministre des Finances, du ministre d'État aux Finances, des autres ministériels et de la Fonction publique du Canada pour examiner cette procédure très importante qui se rattache directement aux incidents de la semaine dernière ainsi que l'établissement du budget non seulement en tant qu'opération financière mais aussi comme politique sociale?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, bien entendu, j'ignore quel sera le programme ou le calendrier des comités de la Chambre, mais je peux dire au député que cette question préoccupe énormément le ministre. Il ne fait aucun doute qu'il demandera à tous les Canadiens et à tous les députés de faire des propositions utiles à cet égard. Le ministre a affirmé, et c'est aussi mon avis, qu'il est grand temps de réviser une procédure budgétaire désuète pour mieux l'adapter à notre époque.

LES COMMUNICATIONS

LES ANTENNES PARABOLIQUES SERVANT À CAPTER LES ÉMISSIONS DIFFUSÉES PAR SATELLITE—LE DILEMME DES UTILISATEURS

L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications et porte sur la réception d'émissions diffusées par satellite. Le ministre a annoncé une nouvelle politique gouvernementale à cet égard, qui semble incompatible avec la loi en vigueur. Ainsi, les particuliers et les organismes qui possèdent des terminaux récepteurs leur permettant de capter les signaux des satellites légalement, selon la nouvelle politique annoncée par le ministre, et illégalement, aux termes de la loi, doivent-ils démonter leurs antennes et attendre que la loi soit modifiée ou auront-ils le droit de les laisser en place conformément à la nouvelle politique? Que faire pour dissiper cette confusion?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, il n'y a en fait aucune confusion. Si le député lisait les documents portant sur la politique, il verrait très bien que les particuliers ont maintenant le droit de capter les signaux émis par les satellites. Il est également précisé que le CRTC examinera, au cours des prochains mois, les demandes présentées par des détenteurs de permis désirant avoir accès à un nombre accru de signaux pour des opérations faisant l'objet de permis comme la câblodiffusion. Tout ce que je peux dire au député, c'est que tous les câblodiffuseurs de sa région souhaitant capter un nombre accru de signaux peuvent présenter une demande à cet effet au CRTC.

J'ai également signalé qu'il y a à peine un mois le CRTC décidait d'accroître les services de télévision offerts dans des localités du Nord en modifiant le permis de CANCOM pour lui permettre de transmettre par les satellites canadiens les services, trois plus un, offerts dans d'autres régions du pays. Nous avons donc pris un certain nombre de mesures, non seulement celles qui sont précisées dans l'énoncé de la politique, mais certaines de nature concrète qui permettent depuis quelques années l'uniformisation du service dans tout le Canada.

LES ARMES NUCLÉAIRES

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE SE PROPOSER COMME MÉDIATEUR POUR PROMOUVOIR UN GEL DES ARMES NUCLÉAIRES

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le grand public canadien s'inquiète de plus en plus de la course aux armes nucléaires, notamment des essais probables du missile de croisière au Canada. De nombreuses personnes ne croient pas que l'accumulation des armes puisse constituer un moyen de dissuasion. Étant donné l'excellente réputation internationale dont jouit le premier ministre—réputation qui est probablement aussi bonne que celle de tout autre premier ministre précédent, certainement meilleure que celle qu'il a au Canada—au lieu d'engager davantage le Canada dans cette course aux armes nucléaires, ne voudrait-il pas se proposer luimême ainsi que le gouvernement du Canada, comme médiateur pour promouvoir un gel véritable des armes nucléaires et ultérieurement, l'élimination complète de ces armes?